



PRINTEMPS DES POÈTES 2018 CONCOURS

Affiche ton poème!

proposé par Confluences et La médiathèque Mémo

Partagez la poésie là où on l'attend le moins !

Comment ?

1- Choisis un poème sur le thème de « L'Ardeur »

Court ou long, en prose ou en vers, un poème d'un auteur que vous souhaitez faire découvrir, et qui fait écho à la thématique de la 20e édition du Printemps des Poètes : L'Ardeur !

À court d'idées ? Il est possible de choisir dans les boîtes à poèmes mises à disposition à La petite comédie ou dans les rayons poésie de La médiathèque Mémo, ainsi que sur le site www.printempsdespoetes.com

2- Écris le poème sur un support de ton choix

Libérez votre imagination pour faire du poème choisi «une création» unique en son genre ! Écriture manuscrite ou tapée à l'ordinateur, encre de chine ou feutres, papiers de toutes sortes ou structure en bois, format lettre ou affiche, tout est permis !

3- Affiche ton poème de façon simple, légère et éphémère, dans un endroit où il pourra être lu

Vous pouvez afficher le poème sur la vitre d'une habitation ou le coin d'une boîte-aux-lettres ; le suspendre à un lampadaire de rue ou sur une corde à linge ; le coller sur les marches d'un escalier ; le projeter sur un mur ; l'écrire au feutre effaçable sur des vitres ou de la vaisselle ; etc. Osez et soyez audacieux mais veillez à ne rien dégrader ! (lire les recommandations dans le règlement détaillé à l'article 6)

4- Prends en photo ton installation

5 - Envoie ta photographie via le formulaire de participation sur : www.confluences.org/le-printemps-des-poetes-formulaire-concours-2018

Qui ?

Seul, à deux, en groupe, en famille ou avec des amis, dès 6 ans chacun peut participer au concours
Trois catégories d'âges seront prises en compte : 6 à 9 ans, 10 à 14 ans, et 15 ans et +

Quand ?

À partir du 1er février et jusqu'au 18 mars 2018

Et après ?

Toutes les photos reçues seront présentées sur les sites internet et dans les locaux de Confluences et de La médiathèque Mémo.

Les internautes auront jusqu'au lundi 26 mars pour voter pour leur photo préférée sur le site de Confluences.

Pour chaque catégorie d'âges, deux types de prix seront attribués le mercredi 28 mars à 18h à La petite comédie :

- Les prix du jury récompenseront les photos représentant les installations poétiques les plus réussies.
- Les prix du public récompenseront les photos ayant reçu le plus grand nombre de votes des internautes.

Pour participer, il est indispensable de prendre connaissance du règlement du concours (au verso).

• La petite comédie

du lundi au vendredi
de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h

Boîte à poèmes et ouvrages
de poésie en consultation libre
sur place

• La Médiathèque Mémo

mardi et vendredi : 12h/18h,
mercredi et samedi : 10h/18h,
jeudi : 12h/20h

Ouvrages de poésie à consulter ou à
emprunter

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Affiche ton poème !

Article 1 - Objet

L'association Confluences - dont le siège social est situé 41 rue de la Comédie, 82000 Montauban - et La médiathèque Mémo, organisent le concours « Affiche ton poème ! » à l'occasion de la vingtième édition du Printemps des Poètes.

Article 2 - Organisation et dates du concours

- Concours ouvert du 1er février au 18 mars 2018.
- Les photographies devront être déposées selon les modalités décrites à l'article 5, avant la date du 18 mars. Aucune participation ne sera acceptée au-delà de ce délai.
- Annonce des lauréats le mercredi 28 mars 2018 à 18h à Confluences - La petite comédie (41 rue de la comédie, 82000 Montauban).

Article 3 : Conditions de Participation

- La participation au concours est ouverte à toute personne – ou groupe de personnes – âgée de 6 ans minimum à la date d'ouverture du concours. La participation peut être individuelle ou collective. Chaque personne – ou groupe de personnes – ne peut proposer qu'une seule création.
- La participation au concours implique l'acceptation expresse du présent règlement et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par les organisateurs. Cette acceptation se fait en cochant la case prévue à cet effet sur le formulaire de participation du site. A défaut, le participant recevra un message d'erreur infirmant sa participation.
- Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

Article 4 - Modalités de participation

1/ Choisir un poème

Court ou long, en prose ou en vers, un poème d'un auteur que vous souhaitez faire découvrir et qui fait écho à la thématique de la 20e édition du Printemps des Poètes : L'Ardeur ! Si vous êtes à cours d'idées, il est possible de choisir dans les boîtes à poèmes mises à disposition à La petite comédie ou dans les rayons poésie de La médiathèque Mémo, ainsi que sur le site www.printempsdespoetes.com

2/ Écrire le poème sur un support au choix

Laissez libre cours à votre imagination ! Vous pouvez choisir l'écriture manuscrite sur des papiers de toutes sortes ou une création typographique à l'ordinateur, à moins que la réalisation d'affiche, banderole ou fanion ne vous inspire ? Tout est permis !

3/ Afficher le poème de façon simple, légère et éphémère, dans un endroit où il pourra être lu.

Vous pouvez afficher le poème sur la vitre ou vitrine d'une habitation ou d'un commerce ; le suspendre dans un arbre ou sur une corde à linge; le coller sur les contre-marches d'un escalier ; lui donner la forme d'une contravention poétique ou d'un panneau porté par un homme-sandwich ; le projeter sur un mur ; l'écrire au feutre effaçable sur des vitres ou de la vaisselle ; etc. Osez et soyez audacieux mais veillez à ne rien dégrader ! (lire les recommandations dans le règlement détaillé à l'article 6)

4/ Prendre une photographie de l'installation

5/ Envoyer la photographie

Les photographies doivent être transmises sous format numérique via le formulaire de participation sur le site de Confluences : <http://www.confluences.org/le-printemps-des-poetes-formulaire-concours-2018> Les photos doivent être en haute définition mais ne pas dépasser 3 Mo.

Les formats autorisés sont : jpeg, jpg, gif et png.

En cas de difficultés à utiliser le formulaire en ligne, n'hésitez pas à contacter l'association Confluences.

Article 5 - Diffusion des photographies et propriété intellectuelle du participant

Etant rappelé que selon l'article L. 121-1 du Code de la propriété intellectuelle, l'auteur jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre, le participant est avisé que toute participation au concours implique autorisation accordée à Confluences et à La médiathèque Mémo de diffuser sa photographie (à des fins non commerciales et pendant toute la durée du concours) et notamment :

- sous forme de tirages papier ou de diaporamas numériques présentés à La petite comédie et à La médiathèque Mémo
- sur les sites internet et réseaux sociaux des organisateurs
- dans les médias (papier ou numérique)

Article 6 - Responsabilité

Responsabilité du participant

- Pour la réalisation de son installation, le participant s'engage à :
 - choisir des supports éphémères et à ne pas dégrader l'espace public
 - réaliser l'installation ou affichage avec l'accord des responsables des lieux ; ou dans des zones d'affichages libres ;
 - à défaut d'obtenir ces autorisations, positionner temporairement la création le temps de la prise de vue et la retirer une fois celle-ci réalisée

• Le participant assume l'entière responsabilité du contenu des images qu'il propose aux organisateurs.

En tout état de cause, le participant s'engage à proposer une photographie dont l'image respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui sont, d'une manière générale, conformes à l'ordre public et aux bonnes moeurs.

Responsabilité des organisateurs

- Les organisateurs prendront toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le présent règlement, mais ne pourront être tenus responsables si le présent concours devait être modifié, reporté, annulé même sans préavis, pour quelque raison que ce soit.
- Les organisateurs ne sauraient être responsables des dommages, de quelle nature que ce soit, occasionnés au participant ou à toute autre personne physique ou morale, et résultant de la réalisation des installations poétiques et des photographies participant au concours.

Article 7 - Désignation des lauréats et Jury

- Deux types de prix sont prévus :

Les prix du jury et Les prix du public.

Les prix du jury récompenseront les 3 photos représentant les installations poétiques les plus réussies (une photo par catégorie d'âge).

Les prix du public récompenseront les 3 photos ayant reçu le plus grand nombre de votes des internautes pendant la période de jeu.

- Le jury est composé de membres de l'association Confluences, de bibliothécaires de La médiathèque Mémo, de libraires et d'artistes.
- L'annonce des lauréats sera faite le mercredi 28 mars 2018 à 18h à La petite comédie.
- Les lauréats se verront remettre un lot de livres, ainsi que des places pour le prochain festival Lettres d'Automne.

Article 8 - Données personnelles

En accord avec la loi Informatique et Liberté, n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants à ce Concours bénéficient d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent.

Pour exercer ce droit, il suffit de nous en faire la demande en nous écrivant à :

Association Confluences

41 rue de la Comédie 82000 Montauban